



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2021

à 20h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Gilles AUTHIER, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Catherine BUTET, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, Priscille DU MANOIR

Excusés : Dominique BRESSOLLE (a donné pouvoir à Catherine BUTET)
Béatrice BOUGAIN (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)
Jean-Pierre GIRAUD (a donné pouvoir à Marjorie GRIERE-FURTAK)
David THOMASSET (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Karine BOUDOT (a donné pouvoir à Gilles AUTHIER)

Secrétaire de séance : Catherine BUTET

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 17 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Création d'emploi permanent

Compte tenu d'un besoin de service permanent à la garderie périscolaire, il est proposé la création d'un emploi permanent pour ce poste d'adjoint d'animation.

Il s'agit d'un emploi à temps non complet, avec 19h30 de travail hebdomadaire effectuées en période scolaire. Cela correspond à 15h17 de travail hebdomadaire rémunéré annualisé.

Cet emploi est actuellement occupé par Madame Christelle COHARD, responsable de la garderie périscolaire, et ce, depuis plus de 5 ans.

Par délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette création d'emploi à compter du 2 septembre 2021. Il conviendra de prendre un arrêté municipal portant recrutement d'un fonctionnaire stagiaire pour Madame Christelle COHARD.

2. Délibération – Règlement intérieur de la garderie périscolaire

La commission « école » soumet au Conseil municipal le règlement intérieur de la garderie périscolaire, qui a été rédigé en concertation avec le personnel communal concerné.

Le but de ce règlement est d'assurer un bon fonctionnement de ce service périscolaire mis à disposition des familles par la commune.

Par délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce règlement intérieur.

3. Délibération – Pacte de gouvernance de la C.A.V.B.S.

Lors de la séance du Conseil communautaire du jeudi 27 mai 2021, un pacte de gouvernance a été défini sous la présidence de Monsieur Pascal RONZIERE, Président de la CAVBS.

Ce pacte de gouvernance a été soumis pour approbation aux 18 communes constituant cette communauté d'agglomération.

Par délibération, le Conseil municipal adopte ce pacte de gouvernance avec 6 abstentions et 9 voix pour.

4. Informations et questions diverses

4.1. Auberge de Rivolet

Les aubergistes remercient le Conseil municipal pour la gratuité du loyer du bail commercial pour le mois de mai 2021 alors que la terrasse fût autorisée à rouvrir.

4.2. Commission « Gestion du personnel »

Le dossier sur les « Lignes Directrices de Gestion » (L.D.G.) de Rivolet a été présenté au Centre de Gestion de Rhône et accepté par son Comité Technique le 5 juillet 2021. Cette approbation va donc permettre à la commune de prendre les arrêtés municipaux pour les avancements de grade du personnel communal.

L'approbation du Centre de gestion est toutefois partielle puisqu'il convient de définir la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de la commune (partie 3 des L.D.G.). Une réunion de la commission « gestion du personnel » est donc prévue le 6 septembre 2021 à 20h pour définir un plan d'actions et le soumettre au Centre de Gestion.

Le recrutement du poste de cantonnier sera également à l'ordre du jour de cette réunion. En effet, il convient de remplacer Monsieur Alain SANGOUARD qui sera en retraite le 1^{er} janvier 2022.

4.3. Commission « Bâtiments et terrains communaux »

Des fuites sur la toiture de l'école sont apparues suite aux importants orages.

Un devis pour le suivi et le nettoyage de cette toiture a été demandé à Monsieur Nicolas GOBET. Un autre devis est en attente.

Les locataires du logement à côté de l'auberge partent à partir du 31 juillet 2021. La commune a proposé un nouveau locataire à la régie Berthaud qui devrait emménager le 1^{er} octobre 2021 ou le 1^{er} septembre 2021 s'il arrive à quitter son logement actuel plus tôt. La commune est dans l'attente de sa confirmation.

4.4. Commission « Urbanisme »

Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE liste les dernières demandes d'autorisation de travaux en urbanisme : 8 déclarations préalables, 3 permis de construire (dont un refus).

Un nuancier qui recense les couleurs autorisées pour les enduits de façades est disponible en mairie.

4.5. La Fibre optique

Ce dossier reste sensible avec beaucoup d'insatisfactions de la part des personnes qui souhaiteraient être raccordées. Pour une meilleure gestion, SFR a décidé de faire appel à un seul et même sous-traitant par commune.

La commune a demandé aux habitants de la rue des écoliers côté mairie-église (14 foyers) de signer une convention de passage pour l'installation d'équipements en façade (câbles ou point de branchement optique). Deux habitants ont fait part de leur refus.

En l'absence d'accord de la part de tous les habitants, il conviendra de prendre un arrêté municipal pour permettre l'avancée des travaux.

4.6. Commission « Environnement »

Le futur panneau d'affichage pour les artisans exerçant sur Rivolet a été présenté lors d'une réunion aux personnes intéressées et le projet a été validé.

La commune a communiqué sur les modalités techniques et financières de ce projet. Elle prendra en charge la structure de base, à savoir 3 poteaux et la signalétique de la lame « titre ». Chaque artisan aura à sa charge le type de lame choisie.

Ce dossier sera présenté lors du prochain Conseil municipal pour validation de la proposition de la commission.

L'entretien des extérieurs (voirie, fleurissement...) est plus complexe cette année en raison de la présence d'un seul cantonnier à temps plein. Monsieur Alain SANGOUARD est toutefois aidé depuis quelques temps par Monsieur Samuel PIGUET présent le mardi et le mercredi.

4.7. Le C.C.A.S.

L'achat d'un ordinateur destiné aux membres du C.C.A.S. est actuellement en cours pour une acquisition courant septembre-octobre 2021.

La permanence envisagée un jeudi sur deux, de 18h à 19h, sera mise en place dès le mois de septembre. L'objectif est de pouvoir aider les personnes rencontrant des difficultés dans leurs démarches administratives.

4.8. Commission « Ecole »

La fiche de poste du responsable de la garderie périscolaire a été mise à jour. Il reste à finaliser celle du poste d'animateur au sein de l'école.

Une permanence est prévue le vendredi 27 août prochain, de 18h à 19h, pour finaliser les inscriptions à la garderie périscolaire.

4.9. Commission « Communication-culture-vie associative »

Les membres de la commission échangent sur l'organisation du pot de départ à la retraite de Monsieur Claude DUCHARNE qui sera le vendredi 10 septembre. Il sera demandé à Madame Béatrice BOUGAIN de se charger, avec d'autres personnes, de la gestion de cet événement.

4.10. Plan « intempéries » de Rivolet

Monsieur le maire et les adjoints ont identifié différents secteurs de la commune – chaque secteur correspondant au lieu d'habitation des conseillers. L'idée étant qu'en cas d'intempéries (orages, vents violents, fortes pluies...), chaque personne puisse se rendre rapidement sur les lieux pour constater les dégâts et éventuellement solliciter les services compétents pour une demande d'intervention.

Un protocole sera mis en place très prochainement.

4.11. Liste électorale

La commune ayant procédé à la numérotation des rues, il convient de changer les adresses des habitants sur la liste électorale. Ce changement sera effectué pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50